Institut Français d'Économie
SciencesPo

Blog ?? 2026

Préserver l'investissement public en faveur de la transition bas-carbone en France

Paul Malliet, Mathieu Plane, Francesco Saraceno & Anissa Saumtally

Publié le 27 février 2026

La France, quoique moins touchée que ses voisins par la dégradation du capital public, voit ses investissements nets très faiblement augmenter depuis dix ans. Malgré une baisse de 33,5 % des émissions de CO_2 depuis 2005, les efforts de décarbonation sur les secteurs clés piétinent, menaçant les objectifs 2030 et 2050. Les contraintes budgétaires et l'absence de plan énergétique clair freinent la transition.

Ce billet est une synthèse du chapitre 2 de l'European Public Investment Outlook 2025, consacré à la France et paru en décembre 2025, co-écrit par Paul Malliet, Mathieu Plane, Francesco Saraceno et Anissa Saumtally.

La politique climatique et énergétique française s'inscrit désormais dans le cadre communautaire du Green Deal européen[1]. Ce pacte fixe des objectifs contraignants pour l'ensemble des États membres et structure les trajectoires nationales de décarbonation. La France, comme ses partenaires, doit soumettre des plans nationaux énergie-climat (PNEC) détaillant sa stratégie pour atteindre les cibles communes.

Les échéances des engagements européens en matière de transition écologique se rapprochent. Le Green Deal européen vise à réduire de 55 % (paquet Fit-for-55) d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union par rapport aux niveaux de 1990, l'objectif de réduction pour la France est fixé à −47,5 % des émissions par rapport à 2005, afin d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, en France comme en Europe. La France doit encore accomplir des efforts considérables dans les secteurs du transport, de l'agriculture, du bâtiment et de l'industrie. Elle bénéficie d'un mix électrique largement décarboné grâce au nucléaire, qui devrait être un atout à la décarbonation de ces secteurs à travers une poursuite de l'électrification.

La dernière version de la Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique (SPAFTE) (2024) évalue les besoins d'investissement supplémentaires

[1]Pour une analyse détaillée sur la stratégie carbone européenne, voir A. Épaulard, P. Malliet, A. Saumtally, X. Timbeau (2024), Policy Brief de l'OFCE n°131: *« La Transition Écologique en Europe: tenir le cap »*

(publics et privés) à environ 82 milliards d'euros d'ici 2030[2] par an pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs climatiques[3], soit un quasi-doublement des investissements constatés ces dernières années[4]. Or, les caractéristiques propres à la transition écologique (faibles rendements à court terme, risques élevés, dimension de bien public, horizon temporel long) font de l'investisseur public un acteur indispensable. Au-delà du financement direct, c'est l'ancrage institutionnel de l'engagement public qui conditionne la crédibilité de la trajectoire française.

Dans un contexte de multiplication des crises et sous une forte contrainte budgétaire, la tentation du désinvestissement est forte. Les urgences du présent tendent à reléguer au second plan les enjeux climatiques, dont les effets, bien que déjà perceptibles, n'en seront pas moins dévastateurs à l'avenir.

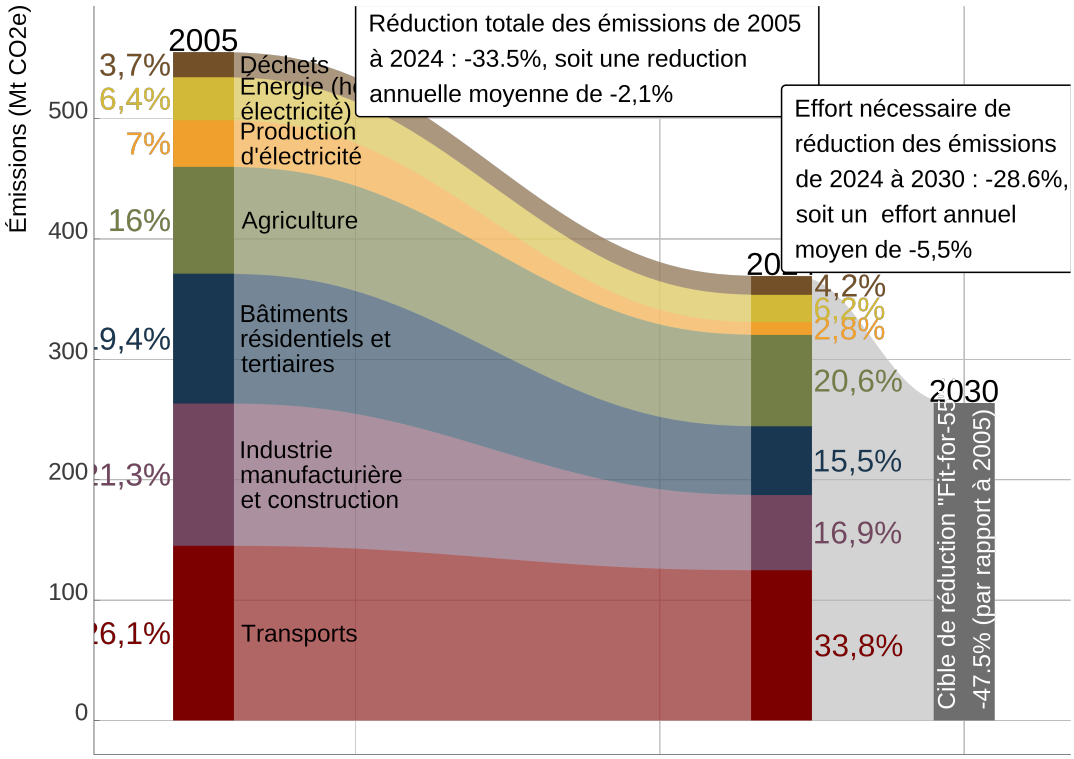
[2]L'institut I4CE retient dans la publication de sa dernière version du Panorama des financements climats un besoin d'investissement légerement supérieur à celui du gouvernement à 87 milliards d'euros/an.

[3]Ce chiffre représente une révision à la hausse conséquente par rapport aux 66 milliards d'euros préconisés par le rapport sur les incidences économiques de l'action pour le climat publié en 2023

[4]En 2024, les investissements bas-carbone ont représenté un montant estimé à 113 milliards d'euros, en légère baisse par rapport à 2023 (-3 milliards d'euros)

1 Une transition bas-carbone au milieu du gué

Graphique 1 : Réduction des émissions de GES françaises par secteur depuis entre 2005 et 2024



Champ : Le secteur des transports exclu le transport international.
Note : Les pourcentages colorés indiquent la part respective des émissions du secteur associé dans les émissions totales.
Sources : CITEPA, calculs des auteurs, calculs OFCE.

La France a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 33,5 % entre 2005 et 2024, un résultat notable mais qui masque des disparités sectorielles importantes (graphique 1). Le secteur de la production électrique a observé une baisse de 71 % de ses émissions, contribuant à hauteur de 5 points de la réduction totale sur cette période. La particularité française du recours majoritaire à l'énergie nucléaire (69% du mix électrique en 2025[5]), combinée à la fermeture progressive des centrales à charbon et à l'essor des énergies renouvelables (13 % du mix en 2025[6], contre <1% en 2005), font que le mix électrique français est aujourd'hui parmi les plus décarbonés d'Europe.

Sans absoudre le pays de l'investissement vers le renouvelable, où la France reste en-dessous de la moyenne européenne, la poursuite des objectifs de décarbonation pour la France devrait désormais se tourner vers les secteurs largement plus émetteurs de GES offrant plus de leviers.

[5]Source ember-energy.org
[6]Source ember-energy.org

Le bâtiment[7] (15,5 % des émissions totales en 2024), et l'industrie (16,9 %), malgré des réductions importantes (-47 % entre 2005 et 2024), doivent encore progresser pour atteindre les objectifs climatiques. Quant à eux, les secteurs des transports et de l'agriculture restent en deçà des attentes. Avec une baisse de seulement 14 % de leurs émissions entre 2005 et 2024, ces secteurs clés n'ont contribué qu'à seulement 3,6 points et 2,3 points respectivement de la réduction totale. La décarbonation de l'électricité française et sa forte capacité de production (qui peut engendrer des situations de prix négatifs), présente une des clés de la réduction des émissions dans ces secteurs en passant par davantage d'électrification, notamment pour les transports (i.e. plus de véhicules électriques dans le parc automobile).

L'atteinte des objectifs 2030 suppose donc une accélération significative du rythme de réduction des émissions, en particulier pour ces secteurs. En effet, entre 2024 et 2030, c'est près de 29 % des émissions qu'il reste à éliminer, ce qui correspond à un rythme de réduction annuel moyen de −5,5 %, soit plus du double de la cadence moyenne observée sur la dernière vingtaine. Sans inflexion majeure des politiques publiques, notamment via le soutien à la décarbonation des secteurs identifiés, et des comportements, le risque d'un décrochage par rapport à la trajectoire cible devient tangible.

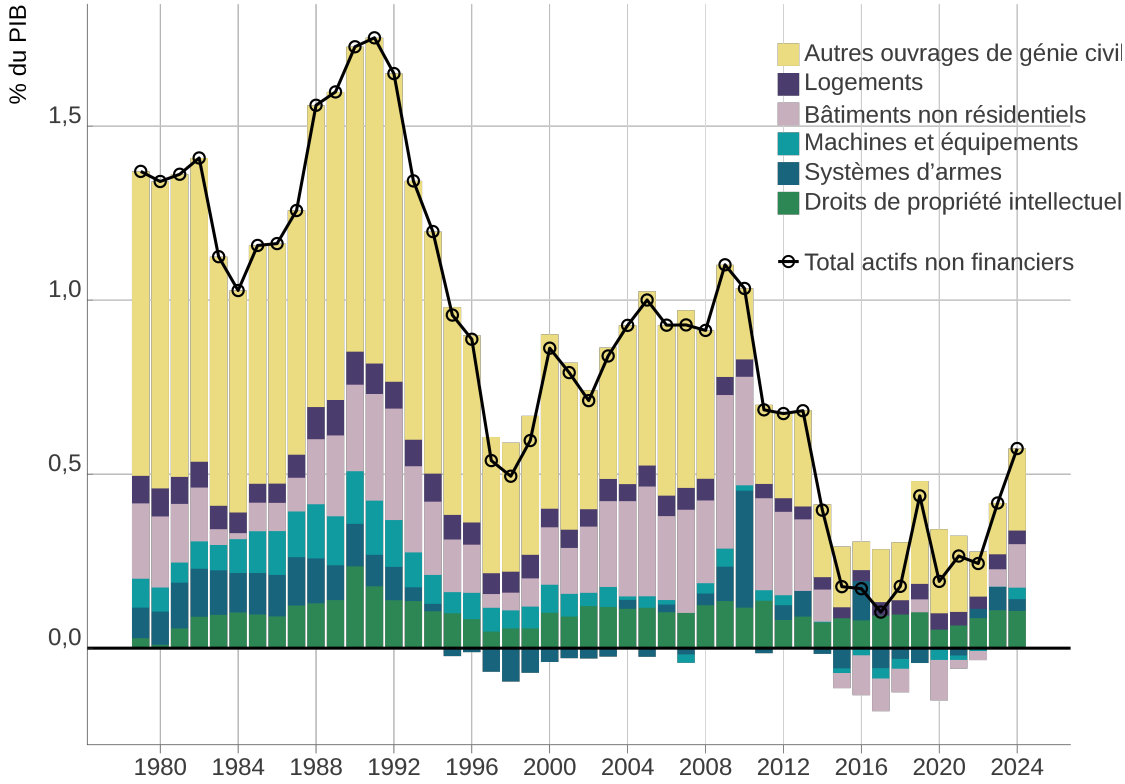
La publication récente de la 3ème version de la Stratégie Nationale Bas Carbone française (SNBC 3) précise la trajectoire de baisse des émissions à l'horizon 2038[8] au niveau sectoriel et indique clairement quelles contributions sont attendues. Conformément aux points d'améliorations identifiés plus haut, le secteur du bâtiment est ainsi celui pour lequel les efforts seront les plus élevés avec une baisse prévue de ses émissions de 35,3 % entre 2024 et 2030; les secteurs des transports et de l'industrie devant les baisser respectivement de 26,3 % et 27,9 %.

[7] Voir le billet de blog d'Épaulard, Hadzic et Laprie publié sur ce sujet et qui discute plus en profondeur des enjeux propres à ce secteur.

[8] les trois prochains budgets carbone 2024-2028; 2029-2033; 2034-2038 sont renseignés dans ce document.

2 La menace du désinvestissement public

Graphique 2 : Investissements publics selon les types d'actifs (non financiers), nets de la dépreciation du capital



Note : Les pourcentages négatifs indiquent des instances où l'investissement ne suffit pas à compenser la dépréciation du capital.
Sources : Insee, calculs OFCE.

Comparativement à ses voisins européens, la France présente un capital public moins dégradé. Néanmoins, l'investissement public net augmente peu depuis dix ans, suite à la crise de la dette souveraine de 2010 à 2012 (graphique 2). Cette atonie contraste avec l'ampleur des besoins identifiés pour la transition écologique.

La crise du Covid-19 a toutefois marqué une rupture avec le lancement de plans de relance ambitieux. Le plan France Relance (2021), doté de 100 milliards d'euros dont 40 milliards financés par l'Union européenne, consacre 30 milliards à la transition écologique : rénovation thermique des bâtiments publiques, transports propres… Il a été prolongé par *France 2030* (2021), un plan d'investissement[9] étalé sur la décennie de 54 milliards d'euros visant à rattraper le retard industriel français et à soutenir l'innovation dans les technologies bas-carbone. Au total, près de 50 % des fonds mobilisés sont orientés vers des objectifs climatiques.

[9]Voir le *natural gas import tracker* de l'institut Bruegel sur l'évolution des importations de gaz de l'Union européenne.

Cependant, ces montants, étalés sur plusieurs années, demeurent en deçà des besoins estimés par les différents rapports d'expertise. Ce sont ainsi 13 milliards d'euros d'investissement supplémentaires annuels qui devront être portés par le secteur public d'ici 2030 selon la SPAFTE, soit une hausse de 75% par rapport au niveau de ces dernières années qui est de 17 milliards d'euros/an depuis 2020.

Deux facteurs structurels menacent la continuité de l'effort d'investissement :

- **Les contraintes budgétaires** : L'espace budgétaire disponible se réduit sous l'effet de l'accumulation des déficits passés et de la remontée des taux d'intérêt. La trajectoire de consolidation des finances publiques nécessaire pour stabiliser la dette publique, mais aussi les règles européennes rénovées et la pression des marchés, contraint les marges de manœuvre de l'État français[10].
- **La repriorisation des dépenses** : Face à des besoins sociaux pressants (pouvoir d'achat, santé, dépendance) et à la volonté de réarmement dans un contexte géopolitique tendu, les dépenses d'investissement pour la transition risquent d'être sacrifiées au profit de dépenses perçues comme plus urgentes. Le budget 2026, définitivement adopté le 2 février 2026, réduit de 1,1 milliard le plan France 2030 et le Fond vert recule de 850 millions d'euros. Dans la course à la réduction des déficits, la variable d'ajustement risque de porter sur les investissements de long terme. L'avenir économique et écologique de la France risque de se faire au profit des dépenses consacrant le présent.

3 Un élan politique indispensable

Paradoxalement, le contexte géopolitique actuel devrait constituer un accélérateur plutôt qu'un frein à la transition bas-carbone. La guerre en Ukraine a révélé la vulnérabilité énergétique européenne et l'impératif de souveraineté. Réduire la dépendance aux énergies fossiles importées répond désormais à un double objectif[11] : climatique et stratégique. De même, l'investissement vers les technologies vertes permettrait de réduire la dépendance technologique aux leaders actuels, notamment la Chine, sur des technologies clés nécessaires à une transition énergétique qui ne serait pas sujette aux tensions commerciales.

Si ces enjeux sont pourtant reconnus, la France a longtemps souffert d'un déficit de pilotage stratégique. La publication récente de la troisième Stratégie nationale bas-carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), parue tout juste le 13 février 2026, marquent une avancée tardive attendue. Ces documents, censés guider l'action publique et orienter les acteurs économiques, doivent désormais se traduire en engagements budgétaires concrets pour restaurer la crédibilité des objectifs français.

Pour sécuriser la trajectoire de transition, une loi de programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement dans les technologies bas-carbone apparaît nécessaire. Un tel dispositif permettrait de :

[10] Pour plus d'informations, voir P. Madec, M. Plane et R.Sampognaro (2026) « Budget 2026 : un déficit de compromis », Policy Brief de l'OFCE, n°154, 26 février.

[11] Voir le *natural gas import tracker* de l'institut Bruegel sur l'évolution des importations de gaz de l'Union européenne.

- Garantir la prévisibilité des financements publics sur le moyen terme, en particulier dans un climat d'instabilité politique et de réduction des déficits mettant en péril la prise de décision en matière d'environnement
- Aligner les budgets avec les trajectoires définies par la SNBC et la PPE
- Envoyer un signal crédible aux investisseurs privés
- Sanctuariser ces dépenses des arbitrages budgétaires de court terme

Comme le souligne notre analyse dans le chapitre France de l'EPIO 2025, un effort européen coordonné demeure tout aussi essentiel pour réussir la transition énergétique et verte. L'action isolée des États membres, aussi volontariste soit-elle, ne saurait suffire face à l'ampleur du défi.

Veuillez citer ce travail comme suit :

Paul Malliet, Mathieu Plane, Francesco Saraceno & Anissa Saumtally (2026). « Préserver l'investissement public en faveur de la transition bas-carbone en France », *Blog IFE*.

Rédacteurs en chef : Elliot Aurissergues & Paul Malliet